

Regards
sur

Anjou

Vous avez des questions ?
Accueil, information et orientation 514 493-8000

Investissement



Plus de 603 000 \$ au parc Goncourt

Le parc Goncourt fait actuellement l'objet de travaux de réaménagement représentant un investissement de 603 000 \$ subventionné à raison de 298 000 \$ par Montréal dans le cadre du Programme d'amélioration des aménagements de parcs (PAAP). À cet effet, à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 21 novembre 2011, les élus ont octroyé le contrat de fourniture et d'installation de jeux au parc Goncourt à la compagnie Techsport inc. et celui de l'aménagement des aires de jeux à Constructions et pavage Jeskar inc. Commencés en avril, les travaux vont bon train et se poursuivront tout le mois de mai, pour se terminer avant la fin de l'année scolaire afin que la population, notamment les enfants, puisse en profiter dès cet été.

À terme, de nouveaux jeux illustrant le thème du cirque seront installés pour les 2 à 5 ans et les 6 à 12 ans. Ces jeux seront implantés à un autre endroit du parc que les jeux antérieurs. Le terrain de pétanque fera également peau neuve et un éclairage permettra aux joueurs de poursuivre leurs parties en soirée. Enfin, des balançoires et une unité de services avec toilettes et lavabo seront au nombre des nouvelles installations.

À noter qu'en raison du passage de machinerie lourde, quelques places de stationnement ont été supprimées temporairement à proximité. Sous peu, ces places seront à nouveau disponibles pour se garer. Nous remercions les citoyens de leur compréhension pour les inconvénients liés à ces travaux.

Message de Luis Miranda

*Toujours
plus pour la
démocratie
locale et pour
la vie
de quartier*



L'arrondissement est le premier échelon de notre démocratie et celui qui influence le plus la vie quotidienne d'une communauté. Pour moi, comme pour tous les élus de l'arrondissement d'Anjou, cette proximité exige de demeurer toujours à l'écoute des préoccupations et des suggestions de nos concitoyens et concitoyennes.

C'est dans cet esprit que le Bureau du citoyen existe et que vos représentants vous reçoivent à tour de rôle, le samedi matin tous les 15 jours (sauf en période estivale). Je vous invite donc à venir nous rencontrer pour partager vos questions, vos commentaires, vos suggestions, pour nous adresser vos questions. Vous êtes tous et toutes les bienvenus.

Nombre de résidents du quartier partagent leur vie quotidienne avec un chien qui doit être tenu en laisse dans la rue comme dans les parcs. Comme nos compagnons à quatre pattes ont besoin d'espace pour courir et s'amuser en toute sécurité, l'arrondissement leur permettra dorénavant de profiter de nouveaux espaces de liberté dans les terrains de baseball Roger-Rousseau, de Peterborough et des Roseraies, qui sont clôturés (en dehors des rencontres sportives, évidemment). En bons citoyens, les propriétaires de chiens devront s'assurer de ramasser ce qui doit l'être pour maintenir les terrains accueillants et en bon état, tout comme de limiter les aboiements de leur animal de façon à ne pas déranger le voisinage.

Je suis toujours fasciné par la diversité des champs d'action de l'arrondissement. Ce bulletin est un bon reflet de tout ce que nous mettons en œuvre chaque jour pour répondre à vos besoins et contribuer au dynamisme de notre communauté. Avec le retour des beaux jours, la Fête de la famille en est d'ailleurs un bon exemple, et j'espère vous y voir en grand nombre.

N'oubliez pas que je suis toujours disponible pour échanger avec vous. Vous pouvez me joindre en composant le 514 493-8010.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville de Montréal

Vie communautaire

Fête de la famille

« Avec vous, on va plus loin... Pour un Québec Famille »

En lien avec la Semaine québécoise des familles, l'arrondissement d'Anjou invite toute la population à sa 9^e édition de la Fête de la famille. L'événement se tiendra le **2 juin, de 10 h à 15 h, au parc Lucie-Bruneau** ou, en cas de pluie, à l'aréna Chénier.

Cette grande fête familiale est organisée par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement avec la collaboration des organismes sui-

vants et de leurs bénévoles : le Carrefour des femmes d'Anjou, le Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC), le Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références Anjou (CHORRA), la Maison de jeunes Le Chemin faisant, le Carrefour Solidarité Anjou et le Carrefour Jeunesse-Emploi.

Pour se rendre sur le site de la fête, un service de transport par autobus sera offert gratuitement aux résidents.

suite en page 6

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication
Aline Boulé

Réalisation et conception graphique
Octane Stratégies

Impression
Systèmes Datamark inc.

Tirage
22700 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes (Médiaposte)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Copyright 2012 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de Regards sur Anjou est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou

7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi,
de 8h30 à 16h30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146
Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

Protégeons nos arbres

Une menace pour la forêt urbaine montréalaise

L'agrile du frêne

Un petit insecte de 7 à 14 mm par 3 mm de largeur, originaire d'Asie, a causé depuis 2002 la perte de plus de 20 millions de frênes sur le continent nord-américain. Il s'agit de l'agrile du frêne dont la larve se nourrit sous l'écorce de l'arbre. Cet insecte peut produire de tels ravages, faute de prédateur particulier sous nos latitudes pour limiter sa prolifération. Détecté à Montréal en juillet 2011, l'agrile a été repéré, en mars 2012, dans huit sites d'infestation d'est en ouest de l'île de Montréal. Sachant qu'un arbre de rue sur cinq à Montréal est un frêne, la Ville prend la menace très au sérieux et invite les citoyens à en faire autant.

Alertée par la proximité d'infestations récentes (Carignan, Ottawa, Gatineau), la Ville de Montréal a mis en œuvre diverses mesures pour se prémunir contre une infestation d'une ampleur plus dévastatrice. La plupart des employés en arboriculture ont été formés, de l'information est mise à jour sur le site ville.montreal.qc.ca/agrile, des études de cas ailleurs ont permis de développer une stratégie assez innovatrice. Résultat : la Ville tente de ralentir l'infestation de l'agrile du frêne, sans toutefois prétendre être en mesure de l'éradiquer, aucune ville n'y étant parvenue à ce jour.

La stratégie montréalaise de ralentissement de l'agrile combine trois types d'intervention :

- Le dépistage précoce (avant l'apparition des symptômes);
- Des abattages stratégiques de frênes infestés ou moribonds;
- Des traitements préventifs par injection d'un biopesticide.

Les avantages de cette stratégie résident dans la possibilité de prolonger la vie des frênes et donc de continuer à profiter de leurs bienfaits, surtout en cette période de réchauffement climatique. Le pesticide d'origine naturelle appelé TreeAzin est déjà utilisé dans plusieurs villes ontariennes et il fait l'objet d'une homologation d'urgence par Santé Canada.

Que peuvent faire les propriétaires de frênes?

La Ville de Montréal invite les propriétaires de frênes à recourir à un expert en arboriculture qui pourra proposer des traitements appropriés.



Conduite à tenir pour la collecte des branches

Dorénavant, comme la larve de l'agrile du frêne peut survivre dans les branches d'arbres, **ne mettez pas les branchages, les retailles et les branches** dans un contenant (ni poubelles, ni boîtes de carton, ni sacs en papier, ni sacs en plastique). **Placez-les ficelées en fagots en bordure du trottoir quelle que soit l'espèce d'arbres.** Une collecte de branches d'arbres sera offerte, le mercredi, toutes les deux semaines, de mai à octobre. À voir en page 5.

Les options pour les propriétaires de frênes sont limitées. Il est possible de procéder à un traitement préventif du frêne à l'aide d'injection de biopesticide. En cas d'infestation avérée et après avoir obtenu un permis de l'arrondissement, l'abattage du frêne est un recours possible. Nous leur conseillons d'effectuer les vérifications requises auprès d'un expert en arboriculture avant d'agir. En effet, l'abattage de l'arbre n'est, par exemple, pas conseillé entre avril et septembre puisque cela permettrait à l'insecte adulte de se propager davantage (la larve devenue adulte peut voler).

Afin de ralentir la propagation de cet insecte, nous avons besoin de la collaboration de tous les citoyens, **seul un effort collectif peut permettre de relever ce défi audacieux. Nous vous remercions de votre appui en respectant à la lettre les consignes relatives au dépôt des branchages, des retailles et des branches.**

Pour en savoir plus à ce sujet :
ville.montreal.qc.ca/agrile.

Venez rencontrer vos élus

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement

Prochaine séance ordinaire le **mardi 5 juin, à 19 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement.



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest

Andrée Hénault
Conseiller de ville pour
l'arrondissement d'Anjou

Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de ville

Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est

Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre

Maire suppléant d'arrondissement

Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est



Nomination

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 avril dernier, M. Paul-Yvon Perron a été désigné maire suppléant d'arrondissement pour les mois de mai, juin et juillet 2012.

Bureau du citoyen

Samedi 12 mai Michelle Di Genova Zammit
Samedi 26 mai Andrée Hénault

Rencontres **sans rendez-vous de 9 h à midi** pour discuter de tout sujet sur l'arrondissement et faire vos demandes ou vos commentaires.

Fête des Mères

Joyeuse fête à toutes les mères angevines

Elles nous donnent leur amour sans condition, elles consolent nos chagrins d'enfant et restent disponibles leur vie durant pour nous appuyer... Aussi, les élus et le personnel de l'arrondissement tiennent à souhaiter à toutes les mères angevines une belle journée le 13 mai prochain. Que cette journée soit la vôtre, entourée des êtres qui vous sont chers.

Congé

Journée nationale des patriotes

Les bureaux administratifs de l'arrondissement ainsi que les bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou seront fermés le lundi 21 mai.

Environnement

Collecte des résidus verts

Une façon efficace et facile de diminuer la quantité de matières enfouies



Le tiers de nos déchets étant constitué de matières organiques, la collecte des résidus verts permet de valoriser et de transformer ces matières en compost. En prenant part à cette collecte, vous agissez en protégeant notre environnement.

Qu'est-ce qu'un résidu vert ?

Les résidus verts comprennent notamment les feuilles, le gazon et les mauvaises herbes, soit tout ce qui provient du jardin et du potager.

À noter que les résidus de table (viande et légumes cuits) n'entrent pas dans la catégorie des résidus verts.

Lieu de dépôt

Les contenants doivent être déposés devant le bâtiment, en bordure du trottoir, sans empiéter sur celui-ci, après 19 h la veille de la collecte ou avant 7 h le jour même.

Contenants

Les poubelles ou tout autre contenant réutilisable, les boîtes de carton et les sacs en papier sont acceptés. **Les sacs en plastique sont interdits.**

Renseignements : 514 493-8000 ou 311 ou ville.montreal.qc.ca/info-collectes

Matières autorisées

- les résidus de nettoyage, de désherbage et de déchaumage des terrains
- les résidus de jardinage
- les rognures de gazon, bien que la pratique de l'herbicyclage soit fortement encouragée
- les résidus du potager et des arbres fruitiers
- les feuilles mortes

Matières non autorisées

- les résidus alimentaires (notamment les restes de table)
- la terre et la pierre
- les souches et les troncs d'arbres
- les branches
- la litière d'animaux

Jours de collecte le mercredi

Mai
16, 23 et 30

Juin
6

Août
29

Septembre
5, 12, 19 et 26

Octobre
3, 10 et 17
(résidus verts)
24 et 31 (feuilles mortes)

Novembre
7 et 14
(feuilles mortes)



Distribution gratuite de compost

L'arrondissement d'Anjou vous invite à vous procurer du compost gratuitement le **samedi 12 et le dimanche 13 mai, de 8 h à 18 h**, au Complexe environnemental de **Saint-Michel**. Situé au 2235, rue Michel-Jurdant (côté est de la TOHU), le complexe est accessible par le prolongement nord de la rue d'Iberville. N'oubliez pas d'apporter une preuve de résidence, une pelle et des contenants solides pour recueillir le compost en vrac.

Renseignements : 311

Animaux sauvages

Ne nourrissez ni les pigeons, ni les mouettes, ni les goélands...

Saviez-vous qu'un règlement de l'arrondissement interdit à toute personne de nourrir les pigeons, les mouettes et les goélands. En effet, ces oiseaux s'installent là où la nourriture est disponible et transmettent certaines maladies (comme la salmonellose), sont porteurs de parasites (poux, puces, tiques et mites) et représentent donc un risque pour la santé humaine.

Ces oiseaux visitent les dépotoirs, les gares de triage, les rues et les jardins. Une fois leur territoire délimité, ils y restent tant qu'ils trouvent de quoi s'alimenter. Ainsi, faute de nourriture, ils s'envoleront vers des lieux qui pourront les accueillir ainsi que leur progéniture.

Nous vous demandons d'être vigilants en la matière. Quiconque nourrit ces oiseaux est passible d'une amende minimale de 100 \$ et d'au plus 1 000 \$.

Par ailleurs, nous vous demandons également de ne pas nourrir les animaux de votre quartier afin de ne pas les attirer non plus.

Réglementation

Normes relatives

aux solariums

Avant de procéder à l'acquisition d'un solarium, renseignez-vous sur la réglementation municipale en vigueur (règlement de zonage) ainsi que sur les exigences du *Code de construction du Québec* à ce sujet. Dans la plupart des cas, les solariums de type membrane, tels que les solariums de Paris, ne répondent pas aux exigences prescrites. Comme ce type d'installation est soumis à plusieurs restrictions et peut difficilement respecter la totalité des exigences, nous vous recommandons fortement de vous informer avant de vous procurer un tel solarium.

Communiquez avec le comptoir d'accueil des permis – Direction du développement du territoire et études techniques au 514 493-5115 – afin d'être bien informés à ce sujet.

aux clôtures et aux haies

Vous n'avez pas besoin d'un permis pour installer une clôture ou une haie. Toutefois, leur installation est régie par le Règlement de zonage (RCA 40).

Voici les principales règles à respecter :

- la clôture ou la haie doit être située à au moins 1 mètre de tout trottoir public et à plus de 1,5 m de toute borne-fontaine;
- la clôture doit être implantée au-delà de la marge avant, située devant la façade principale, et ne doivent pas empiéter dans l'emprise d'une rue;
- respecter des hauteurs maximums :
 - la clôture ne doit pas dépasser 1,80 m;
 - la haie ne doit pas excéder 1 m de haut en cour avant (façade principale) et 1,80 m sur les lignes latérales et arrière.

Les matériaux, comme le bois peint, verni ou teint de couleur unique, le métal de fabrication industrielle ou le plastique sont permis. Les clôtures peuvent être ajourées ou non.

Renseignements : 514 493-5115

Recyclage

Embarquez !

Un milieu de vie plus propre ! Le nouveau bac de 67 litres a un couvercle !

Depuis le 17 avril dernier, l'arrondissement d'Anjou distribue le nouveau bac de recyclage de 67 litres à tous les citoyens qui en ont fait la demande au cours des mois de février et de mars.

Vous avez commandé votre bac au mois de février et de mars L'avez-vous récupéré?

Un imprévu vous a empêché de venir récupérer votre bac ces dernières semaines. Notez qu'une période de livraison à domicile aura lieu au mois de mai, du lundi au vendredi, entre 7 h et 18 h, et ce, sans préavis.

Vous n'avez pas encore commandé votre bac de 67 litres Commandez-le maintenant !

Le nouveau bac de 67 litres est offert à tous les citoyens habitant un immeuble de huit logements et moins, là où la réglementation sur les collectes l'autorise. Pour obtenir ce nouveau bac, vous devez en faire la demande.

Comment faire la demande du nouveau bac?

Trois options possibles :

1. Rendez-vous à un point de service

Présentez-vous à l'un des points de service permanents, muni d'une pièce d'identité : vous pourrez récupérer directement sur place votre nouvel outil de collecte des matières recyclables.

Points de service permanents :

- Direction du développement du territoire et études techniques
7171, rue Bombardier
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
- Bureau Accès Anjou (à partir du 7 mai)
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

2. Remplissez le formulaire en ligne

Le formulaire se trouve à : arrondissementanjou.com/environnement.

3. Imprimez et remplissez le formulaire PDF, puis envoyez-le à l'arrondissement par :

- courrier électronique à amenagement.urbain@ville.montreal.qc.ca;
- télécopieur au 514 493-8089;
- courrier postal à la Direction du développement du territoire et études techniques.

Pour les citoyens ayant rempli un formulaire, différentes périodes de livraison sont prévus durant la saison estivale. Le nouveau bac sera ainsi livré à domicile sans préavis, du lundi au vendredi, entre 7 h à 18 h.

Par ailleurs, mentionnons que l'arrondissement ne reprend pas le petit bac de 64 litres, vous pouvez vous en servir à d'autres fins ou l'apporter dans l'un des écocentres de la ville de Montréal si vous souhaitez vous en départir. Les personnes qui ne souhaitent pas se procurer le nouveau bac peuvent continuer d'employer ce petit bac pour la collecte des matières recyclables.

Renseignements : arrondissementanjou.com/environnement ou 514 493-8086.

Rappelons que ce bac de recyclage de 67 litres :

- pèse environ 3,5 kg et contient plus de matières que le petit bac;
- possède un couvercle pour éviter que son contenu ne s'envole au vent dans les rues;
- et est facilité à manipuler, même dans les escaliers.



Agissons pour l'environnement



Le récupérateur d'eau de pluie :

- contient 208 litres;
- est fourni avec robinetterie, boyau de débordement et filtre moustiquaire en acier inoxydable;
- coûte 50 \$ (avant taxes).



Le composteur :

- contient 300 litres;
- coûte 40 \$ (avant taxes).

Procurez-vous un récupérateur d'eau de pluie et un composteur

Chaque citoyen peut apporter sa contribution pour protéger l'eau potable et lutter contre les changements climatiques, c'est pourquoi l'arrondissement d'Anjou met à la disposition de ses citoyens des récupérateurs d'eau de pluie et des composteurs à prix réduit.

Ces deux contenants sont fabriqués à partir de plastique recyclé et sont offerts avec un guide d'installation, des conseils d'entretien, voire des indications d'utilisation (p. ex. faire du compost). À noter que les prix indiqués sont modifiables sans préavis.

Pour vous les procurer, présentez-vous à la Direction du développement du territoire et études techniques muni d'une preuve de résidence. Mentionnons qu'aucun remboursement ou échange n'est possible et que le paiement doit être fait en argent au comptant ou par chèque établi à l'ordre de la Ville de Montréal.

De plus, en acceptant ces offres, assurez-vous de pouvoir installer ces éléments de manière à ce qu'ils ne soient aucunement visibles de la rue.

Renseignements : 514 493-8086.

Collecte de branches



Nouveau service

Une collecte de branches d'arbres toutes les deux semaines de mai à octobre 2012

Le service de collecte de branches d'arbres sera offert cette année toutes les deux semaines, de mai à octobre, dans l'arrondissement d'Anjou. Les citoyens et les citoyennes qui voudront faire ramasser des branches devront aviser le personnel du bureau Accès Anjou dans un délai de trois jours précédant la date de la collecte en composant le 311.

Horaire

Mai

Les mercredis 9 et 23 mai

Juin

Les mercredis 6 et 20 juin

Juillet

Les mercredis 4 et 18 juillet

Août

Les mercredis 1^{er}, 15 et 29 août

Septembre

Les mercredis 12 et 26 septembre

Octobre

Les mercredis 10 et 24 octobre

La collecte de branches d'arbres sera effectuée entre 8 h 30 et 16 h, et les branches seront déchiquetées sur place.

Procédure

Les citoyens devront respecter quelques règles afin que les opérations se déroulent bien. Ainsi, ils devront :

- faire en sorte que le diamètre du tronc n'excède pas 10 cm (4 po), soit la capacité maximale de la déchiqueteuse;
- mettre les branches à déchiqueter sur les terrains privés, en bordure du trottoir, la veille seulement de la journée de la collecte, après 19 h;
- mettre le côté coupé des branches vers la rue;
- s'assurer que les branches n'empiètent pas sur le trottoir ou sur la rue.



Agrile du frêne

Le fait de déchiqueter les branches d'arbres sur place évite la propagation de l'agrile du frêne (voir texte p. 2).

La réduction des branches en copeaux a pour effet de détruire les larves d'insectes et les insectes.

L'arrondissement d'Anjou invite ses citoyens et ses citoyennes à contribuer à réduire les ravages potentiels de l'agrile du frêne en lisant bien les règles applicables à chaque type de collecte.

Pour en savoir davantage, consulter le site ville.montreal.qc.ca/agrile.

Concours de décorations de Noël 2011

Félicitations aux gagnants

Comme chaque année, le comité d'embellissement a eu bien du mal à départager les belles réalisations dans le cadre du Concours de décorations de Noël 2011 qui s'est tenu en décembre dernier. Il faut dire que vous avez été nombreux à embellir votre propriété à cette occasion.

Les gagnants ont été accueillis le 16 mars à la mairie d'arrondissement et une plaque commémorative leur a été remise en guise de remerciements.

La cérémonie s'est déroulée en présence de M. Luis Miranda, maire de l'arrondissement d'Anjou et conseiller de la Ville

de Montréal, de M^{me} Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, de M^{me} Michelle Di Genova Zammit, conseillère d'arrondissement, district Centre, de M. Paul-Yvon Perron, conseiller d'arrondissement, district Est, et de M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, district Ouest.

Les Angevines et les Angevins se joignent aux autorités municipales pour remercier les membres du comité d'embellissement qui ont accompli gracieusement et avec générosité un excellent travail.

Liste des gagnants 2011

M^{me} Lise et M. Yvon Hébert
8707, pl. des Lilas

M^{me} Lysette et M. Georges Chassé
8737, pl. des Lilas

MM. Alfonso, Marco et Luca Carpinelli
7241, av. de Fontevault

M^{me} Armande Champagne
8982-8984, pl. de Louresse

M^{me} Josette et M. Onorio Torti
7530, av. de l'Alsace

Bugatti Design
8350, rue Bombardier

Famille Berthé
7771, pl. de Seully

M^{me} Diane et M. Roger Dauphinais
8271, pl. de Vaujours

M^{me} Katia Brunet et M. Daniel Boudreault
8301, pl. Montoire

M^{me} Jacqueline et M. Yvon Morneau
8160, boul. de Châteauneuf

M^{me} Jeannine et M. Gilles Limoges
9250, av. Émile Legault

M^{me} Chantal Paré
9190, av. Yvette-Naubert

Famille McGrath
8140, boul. Yves-Prévost

M^{me} Claudette et M. Michel Clément
8251, av. du Curé-Clermont

M^{me} Ginette et M. Normand Gagnon
6202, pl. des Pignerolles

M^{me} Marie-Paule et M. Armand Farmer
6214, pl. des Pignerolles



Les élus de l'arrondissement sont en compagnie des membres du comité d'embellissement : M^{mes} Jacqueline Lacombe, Nicole Corbeil, Annie D'Astous, Gisèle Gagnon, Thérèse Goyette, présidente du comité, Jeannine Lebire et Pierrette Turcotte.



Les élus de l'arrondissement, M. Luis Miranda, M^{mes} Andrée Hénault et Michelle Di Genova Zammit, et MM. Gilles Beaudry et Paul-Yvon Perron, ont chaleureusement félicité les gagnants du concours de décorations de Noël 2011.

Horaire d'été

À partir de 2 juin, les bibliothèques d'Anjou seront ouvertes selon l'horaire d'été :

Lundi	10 h à 20 h
Mardi	12 h à 20 h
Mercredi	12 h à 20 h
Jeudi	10 h à 18 h
Vendredi	10 h à 18 h
Samedi	10 h à 17 h
Dimanche	13 h à 17 h



Bibliothèque Jean-Corbeil

7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou

7070, rue Jarry Est • 514 493-8271



Placez les livres bien à la portée des enfants.

Vie communautaire

Fête de la famille

(suite de la page 1)

Une foule d'activités gratuites

Encore cette année, plusieurs activités sont au programme de la journée :

- kiosques d'information sur les services offerts par l'arrondissement et par les organismes communautaires, sportifs et culturels
- ateliers de maquillage et bricolage
- jeux de kermesse
- conteur d'histoires
- jeux gonflables, etc.

En plus, un dîner de hot-dogs et de pizza aux tomates sera offert à tous, entre 11 h 30 et 12 h 30.

Nouveautés

- Ateliers de marionnettes géantes
- Séances de djembe (tam-tam) en continue pour tous
- Festizoo (exposition de reptiles)
- Spectacle pour enfants

Service de transport gratuit

Pour se rendre sur le site de la fête, un service de transport par autobus sera offert gratuitement aux résidents :

Horaire des départs pour le parc Lucie-Bruneau

- Centre Chénier (8330, Chénier) à 9 h 30, 10 h 30 et 11 h 30
- Église St-Conrad (sur Chaumont coin des Ormeaux) à 9 h 35, 10 h 35 et 11 h 35
- Centre Roger-Rousseau (7501, av. Rondeau) à 9 h 40, 10 h 40 et 11 h 40
- Bibliothèque Jean-Corbeil à 9 h 50, 10 h 50 et 11 h 50
- École des Roseraies (6440, boul. des Galeries d'Anjou) à 10 h, 11 h et 12 h

En cas de pluie seulement

Horaire des départs pour l'aréna Chénier

- Bibliothèque du Haut-Anjou à 9 h 30, 10 h 30 et 11 h 30
- École des Roseraies (6440, boul. des Galeries d'Anjou) à 9 h 40, 10 h 40 et 11 h 40
- Bibliothèque Jean-Corbeil à 9 h 50, 10 h 50 et 11 h 50
- Centre Roger-Rousseau à 9 h 55, 10 h 55 et 11 h 55
- Église St-Conrad (sur Chaumont coin des Ormeaux) à 10 h, 11 h et 12 h

Pour rentrer chez vous

Les heures de départ de l'autobus bleu, peu importe le site, sont les suivantes : 12 h 30, 13 h 30, 14 h 30 et 15 h 30

Merci à nos organismes partenaires !

**Renseignements : 514 493-8200 (jour)
ou 514 493-8223 (soir et fin de semaine)**

Activités pour adultes



Les rencontres du lundi

Confection de signet

Lundi 21 mai, de 9 h 30 à 11 h 30

Sous-sol de la Bibliothèque Jean-Corbeil, salle 1

Activité gratuite

Initiez-vous à la création en fabriquant un signet pour livre, agenda, livre de recettes.

Laissez aller votre créativité et fabriquez un objet pratique. Grâce à une approche conviviale, vous apprendrez les techniques de base pour réaliser un petit projet qui vous donnera le goût de la lecture! Venez découvrir votre talent artistique.

Pour tous

Mai, mois de la bande dessinée

Pour célébrer le premier festival de la bande dessinée de Montréal, qui se tiendra du 1^{er} au 3 juin à l'Espace La Fontaine, les bibliothèques d'Anjou vous proposent différentes activités sur la BD.

Concours de dessin manga

Du 1^{er} au 31 mai

**Trois catégories d'âge :
enfants, adolescents et adultes**

Pour participer, vous n'avez qu'à remettre votre dessin de style manga au comptoir de prêt de l'une des bibliothèques d'Anjou. Les dessins doivent être originaux (pas de reproduction de personnages existants), présentés sur les feuilles 8,5 par 11, en noir et blanc ou en couleurs. Les dessins gagnants seront exposés et les lauréats pourront gagner différents prix. Faites découvrir vos talents à tous les usagers des bibliothèques!

Consultation en ligne de journaux internationaux!

Vous aimeriez consulter un journal d'un autre pays : France, Haïti, Liban, Russie, etc.? Vos bibliothèques vous offrent la possibilité de consulter en ligne de l'actualité provenant de centaines de journaux internationaux et dans une cinquantaine de langues.

Pour y accéder, consultez la base de données **Press Display** sur le site **bibliomontreal.com** dans la section ressources électroniques sous ressources en ligne. Pour obtenir de l'aide, n'hésitez pas à communiquer avec votre bibliothécaire de référence préféré au 514-493-8260.

Les Bibliothèques de Montréal vous invitent à l'Insectarium

Le samedi 2 juin, sur présentation de la carte d'abonné des Bibliothèques de Montréal, les jeunes de 17 ans et moins auront accès gratuitement à l'Insectarium et les adultes profiteront d'un rabais de 4 \$ sur le coût d'entrée. Sur place, il y aura des lectures de contes pour tous et l'accès au Jardin botanique sera libre. C'est un rendez-vous pour toute la famille!

Kesseça manga?

Mardi 22 mai à 18 h 30

Bibliothèque Jean-Corbeil

Vous voulez en savoir plus sur le manga, connaître de nouvelles séries ou simplement mieux comprendre la passion de vos enfants pour cet art venu du Japon? Cette activité s'adresse à vous!

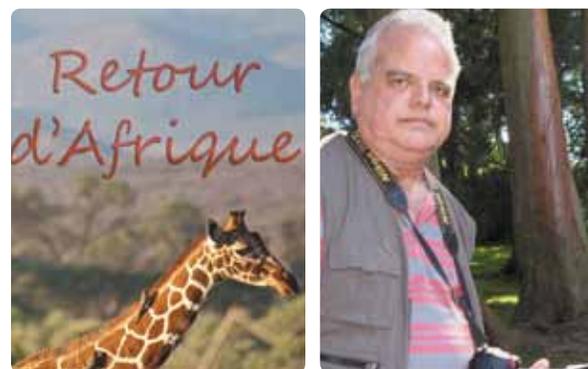
Découvrir le roman graphique

Jeudi 31 mai à 18 h 30

Bibliothèque Jean-Corbeil

Une soirée de découverte du 9^e art! Venez découvrir ce qu'est le roman graphique, ce qui le distingue de la bande dessinée traditionnelle, quels sont les auteurs à suivre et les titres à lire absolument.

Exposition de photos



Gilles Paré

Retour d'Afrique

Du 12 juin au 15 juillet aux heures d'ouverture de la bibliothèque

(pas d'expo les 6 et 13 juillet de 10 h à 15 h)

Galerie d'art Goncourt

Venez découvrir le Kenya et la Tanzanie à travers le regard de Gilles Paré. Ses photos mettent en lumière l'Afrique, ses habitants et surtout ses animaux.